

# Lancer un produit ou un procédé L'Avis Technique vous y aide



## A qui

### s'adresser ?

**A** l'ingénieur du CSTB qui instruit et rapporte votre demande. Ce spécialiste est votre interlocuteur permanent.

Le Secrétariat de la Commission des Avis Techniques vous communiquera ses coordonnées, sur simple demande de votre part.

## Que faire

### avant de demander

#### un Atec ?

**L**e rapporteur vous indique d'abord si un Avis Technique peut être formulé sur votre produit ou votre procédé et, dans l'affirmative, **quelles informations** vous devez apporter pour qu'un Avis Technique puisse être émis sur votre produit ou procédé.

**De plus, il vous informe des justifications à réunir, en particulier des essais nécessaires** pour apprécier les performances de votre produit ou procédé et des laboratoires qui peuvent les réaliser. Enfin, **il vous précise la procédure et le prix forfaitaire** d'instruction de votre demande.

Faisabilité  
↓  
Essais  
↓  
Procédure/Prix

## Comment présenter

### votre demande ?

**I**l vous faut d'abord :

- constituer le **dossier technique** qui contient la description détaillée de votre produit ou procédé et son application ainsi que tous les éléments nécessaires pour apprécier sa qualité (en particulier les résultats des essais demandés et les références de réalisations susceptibles d'être visitées par le rapporteur) ;

- adresser **une demande d'Avis Technique** (formulaire à remplir) au Secrétariat de la Commission des Avis Techniques, accompagnée du dossier et du règlement de la totalité des frais forfaitaires (les autres frais - essais par exemple - étant réglés à part).

Votre **demande** est alors **prise en considération**.

Si votre dossier technique est incomplet, le rapporteur vous guide pour le mettre au point. **Dès qu'il est jugé recevable, il est enregistré**. Vous pouvez alors vous prévaloir d'**une demande d'Avis Technique en cours d'examen**.

Si, en cours d'instruction, vous désirez interrompre votre demande, une partie des frais forfaitaires vous est remboursée en fonction de son stade d'avancement.

Dossier  
↓  
Mise au point  
↓  
ATec enregistré

## Ce qu'il faut encore

### savoir...

**L**a révision périodique de votre Avis Technique permet de l'actualiser et de valoriser l'expérience acquise.

**Le CSTB peut réaliser la plupart des essais nécessaires à l'Avis Technique** ; il est également à même d'exécuter des essais sur votre produit ou procédé pendant la phase de développement qui précède votre demande.

**L'Avis Technique** associe, le cas échéant, à votre produit ou procédé des classements d'usage.

Pour certaines familles de produits ou pro-

cédés, la certification CSTBat atteste la conformité à son **Avis Technique**.

Votre **Avis Technique** peut également être connu et reconnu à l'étranger. Le rapporteur de votre demande vous conseille sur la voie à suivre.

Avec le CSTB, vous disposez de **traductions et de tirés à part de votre Avis Technique**. Enfin, sachez que **les dépenses** que vous engagez pour obtenir un Avis Technique sur un produit ou un procédé nouveau **sont susceptibles de bénéficier d'aides publiques pour la recherche et l'innovation**.



# L'Avis

# Technique

## Évaluer les techniques et les produits innovants de la construction

**CSTB**  
le futur en construction

Secrétariat de la Commission des Avis Techniques  
CSTB - 84 avenue Jean Jaurès - Champs sur Marne - F-77447 Marne la Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 68 85 60 - Fax : 01 64 68 85 65 - E-mail : rodriguez@cstb.fr

**CSTB**  
le futur en construction

PARIS - MARNE LA VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS  
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

# Vous voulez mettre au point et lancer un produit ou un procédé de construction nouveau : l'Avis Technique vous y aide

**S**pécialiste de l'évaluation des techniques innovantes, le CSTB se place parmi les tout premiers centres de recherche et d'évaluation européens. Il est notifié pour délivrer les Agréments Techniques Européens et le marquage CE. Il délivre, chaque année, près de 600 Avis Techniques et Agréments Techniques Européens. Il suit environ 1 500 titulaires de certification en Europe et dans le monde. Il accompagne tous les acteurs de la construction dans l'optimisation de leur processus de qualité.

Par les Avis Techniques, ATEx et la certification CSTBat, il assure le sérieux de l'innovation. En effet, l'aptitude à l'emploi des produits innovants doit être étudiée compte tenu des enjeux qu'elle représente pour l'ouvrage :

- conformité avec les réglementations françaises relatives aux ouvrages,
- comportement des différents types de matériaux, produits, composants et procédés mis en œuvre,
- intégration et interaction du produit dans l'ouvrage,
- durabilité.

De plus, le CSTB conseille les pouvoirs publics dans l'élaboration des grandes réglementations : thermique, acoustique, sécurité incendie, santé-hygiène...

## Pourquoi demander

### un Avis Technique

[ATEc] ?

Parce que l'Avis Technique est l'appréciation impartiale de l'aptitude de votre produit à l'emploi prévu, formulée par un groupe d'experts qualifiés (le Groupe Spécialisé) représentant toutes les professions, et qu'il est publié pour être mis à la disposition des décideurs du bâtiment.

Parce que, ainsi, l'aptitude à l'emploi de votre produit sera mieux connue de vos clients : entrepreneurs et artisans, concepteurs, maîtres d'ouvrage...

...et des autres professionnels de la construction : assureurs, contrôleurs techniques, etc.

## Qui peut demander

### un ATEc

Toute personne, physique ou morale, française ou étrangère, qui fabrique, distribue ou met en œuvre en France un produit ou un procédé de construction "non traditionnel".

A ce titre, l'Avis Technique peut compléter utilement la procédure réglementaire liée à la mise sur le marché des produits de construction et basée sur une norme européenne ou un Agrément Technique Européen (A.T.E.). Il est alors formulé sous forme de Document Technique d'Application.

## Qu'est-ce que l'instruction

### de votre demande ?

Une fois votre dossier technique enregistré, l'instruction de votre demande commence. Dès que le rapporteur dispose de toutes les informations nécessaires, la durée de l'instruction est inférieure à quatre mois. Au cours de cette phase, le rapporteur procède avec vous à une analyse approfondie des performances de votre produit ou procédé : c'est l'occasion d'y apporter des adaptations ou ajustements utiles.

Pour cela :

- il met en forme votre dossier technique, tel qu'il sera annexé à l'Avis Technique qui contiendra les informations sur votre produit ou procédé et qui devra recevoir votre accord,
- il établit un projet d'Avis Technique ou un rapport appréciant les informations et les justifications recueillies sur votre produit ou procédé. Ce document vous est communiqué avant le passage devant le Groupe Spécialisé pour que vous puissiez exprimer vos observations écrites dans un délai d'un mois.

Analyse et rédaction  
Rapport

Les utilisateurs de votre produit pourront prendre connaissance du texte complet de son Avis Technique :

- soit par téléchargement (gratuit) sur le site Internet du CSTB : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr) (Avis Techniques)
- soit sur le CD-ATEc s'ils sont en possession d'une version à jour de son intégration
- soit en leur fournissant un texte tiré à part suivant votre propre initiative

## Qui formule l'ATEc ?

### Et ensuite ?

Le Groupe Spécialisé compétent formule l'Avis Technique sur votre produit ou procédé à partir des éléments présentés par le rapporteur et de vos observations éventuelles.

Il en précise la durée de validité. Il peut estimer utile de vous entendre et de consulter d'autres experts avant de formuler un avis qui pourra être soit favorable, soit réservé.

Ensuite, le Secrétariat de la Commission vous communique cet avis par lettre recommandée avec accusé de réception, vous permettant de faire valoir vos remarques éventuelles dans un délai de 30 jours. Puis l'Avis Technique est enregistré et rendu public.

Groupe Spécialisé  
Validité  
Enregistrement,  
base de données, publication



## Les Groupes Spécialisés

Cette structure est adaptée périodiquement pour correspondre à tous les domaines dans lesquels apparaissent des innovations. Elle est donc susceptible de modification.

Pour davantage d'information,

merci de bien vouloir contacter le Secrétariat des Avis Techniques au :  
01 64 68 85 60

## GROUPES SPÉCIALISÉS

## DOMAINES D'ACTIVITÉS

2. Constructions, façades et cloisons légères	Entrepôts frigorifiques et agroalimentaires Ouvrages à base de panneaux sandwichs métalliques (Bardages et couvertures) Façades légères	Verrières Système de vitrages extérieurs attachés ou collés Bardages rapportés Vêtures Vêtages	Bardages translucides Systèmes isolants supports de couverture Éléments éclairants Cloisons légères Maisons légères
3. Structures, planchers et autres composants structureaux Béton moulé et fixations	Structures complètes Ossatures Éléments de poteaux Béton moulé Systèmes de liaison	Poutres Planchers Escaliers Composite ciment-verre Fixations métalliques	Charpentes Organes structureaux de liaison Appareils d'appuis spéciaux
5. Toitures, couvertures, étanchéités	Couvertures Éléments de couverture Supports de couverture	Toitures avec étanchéité Supports d'étanchéité Revêtements d'étanchéité	Accessoires pour toitures et/ou couvertures
6. Composants de baie, vitrages	Menuiseries : PVC, aluminium, polyester, polyuréthane et autres matériaux Fenêtres de toit Vitrages isolants Vitrages organiques	Vitrages spéciaux Films pour vitrages Vitrages à couche Vitrages extérieurs attachés Vitrages avec store incorporé Vitrages photovoltaïques	Conons à lumière Coffres de volet roulant Portes non traditionnelles Panneaux de remplissage
7. Produits et systèmes d'étanchéité et d'isolation complémentaire de parois verticales	Isolation thermique extérieure par enduit sur isolant (ETICS)	Enduits de rénovation et de restauration	Procédés de coulage et de protection des murs enterrés
9. Cloisons et contre-murs en plâtre	Cloisons Plafonds	Doublages Complexes à base de plâtre	Produits accessoires
12. Revêtements de sol et produits connexes	Revêtements souples Revêtements coulés	Parquets Produits de lissage	Colles pour parquets Sous-couches acoustiques
13. Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes	Colles, adhésifs et mortier-colle	Procédés d'isolation phonique	Colles pour carrelages
14. Installations de génie climatique et installations sanitaires	Systèmes de chauffage (thermodynamique, électrique...) Procédés solaires	Ventilation mécanique Réseaux hydrauliques de distribution et d'évacuation	Équipements sanitaires et accessoires Installations de combustion
16. Produits et procédés spéciaux pour la maçonnerie	Maçonneries isolantes Blocs à bancher	Maçonneries à sec Maçonneries apparentes	Accessoires pour maçonnerie
17. Réseaux	Produits et procédés pour assainissement et réseaux		
19. Traitement des eaux	Procédés de traitement des eaux		
20. Produits et procédés spéciaux d'isolation	Procédés d'isolation à base de laine minérale en vrac soufflée ou insufflée Dalles à plots PSE Procédés d'isolation à base de panneaux ou rouleaux en fibres végétales ou animales	Produits minces réfléchissants Procédés d'isolation particuliers (isolation variable, isolation dynamique...) Procédés de rupteur de pont thermique Écrans (pare-vapeur...)	Procédés d'isolation sur panne à base de feutre de laine minérale Composites isolants supports de couverture et couverture métallique isolante